



## AVIS DE COURSE



### CNTL Marseille Vieux-Port

#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017/2020*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles de classes et les règles de jauges concernés,
- 1.6 les règles des Championnats UNCL IRC Méditerranée 2019,
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
  - 3.1.2 Les bateaux francisés devront disposer au minimum de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux inscrits à la Massilia Cup Offshore Solo devront avoir à minimum l'armement pour la zone de navigation hauturière moins de 60MN de la divisions 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.3 L'organisateur se réserve le droit, d'imposer à un bateau un type d'épreuve ou un groupe de classement en fonction de ses caractéristiques et/ou de sa catégorie de conception.
  - 3.1.4 **Massilia Cup IRC Inshore Equipage** est ouverte aux bateaux :
    - jaugés IRC 2019 - (la demande de certificat de jauge devra être faite à l'UNCL avant le 22 mars 2019)

- 3.1.6 **Massilia Cup Osiris Inshore Equipage** est ouverte aux bateaux :  
 - jaugés OSIRIS des classes R3, R4, C, D, E, F, et G figurant sur la [table des handicaps](#)
- 3.1.7 **Massilia Cup Sport Boat** est ouverte aux bateaux :  
 - jaugés OSIRIS des classes L, R1, R2, figurant sur la [table des handicaps](#),  
 - monotypes SB20,  
 - monotypes J70,  
 - monotypes Grand Surprise.
- 3.1.8 **Massilia Cup Offshore Solo** est ouverte aux bateaux :  
 - jaugés IRC 2019- (la demande de certificat de jauge devra être faite à l'UNCL avant le 22 mars 2019)  
 - Mini 6.50 série et prototype
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant les formulaires disponibles sur ces liens :  
[Massilia Cup IRC Inshore Equipage](#)  
[Massilia Cup Osiris Inshore Equipage](#)  
[Massilia Cup Sport Boat OSIRIS et Grand Surprise](#)  
[Massilia Cup Monotype SB20 et J70](#)  
[Massilia Cup Offshore Solo](#)

Vous recevrez un e-mail récapitulatif des informations que vous avez saisies en ligne.

Pour valider votre inscription vous devez vous acquitter des frais d'inscription requis avant le **16 mars 2019**, de la façon suivante :

- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre du CNTL en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.
- en appelant le secrétariat pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,
- en effectuant un virement bancaire en indiquant lors du virement le nom et le n° de voile du bateau (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).

**Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, Quai marcel Pagnol, 13007 Marseille**  
**04 91 59 82 00**

[Télécharger les informations bancaires du CNTL](#)

Pour toutes inscriptions et/ou règlements des droits à payer parvenus après le 16 mars 2019, **l'organisateur ne pourra pas garantir la totalité des prestations prévues (Place au port, notamment la gratuité avant et après la Massilia Cup, opération de grutage, dotation coureur ...).**

Pour une annulation d'inscription avant le :

- 16 mars 2019, 25% des droits à payer seront conservés par l'autorité organisatrice,
- 26 mars 2019, 50% des droits à payer seront conservés par l'autorité organisatrice.
- A partir du 26 mars le montant intégral des droits à payer seront conservés par l'autorité organisatrice.

- 3.3 Les représentants de chaque bateau doivent pour confirmer leur participation :
- Signer la fiche d'inscription comprenant les informations relatives au bateau, la liste d'équipage stipulant n° de Licence FFvoile, nom, prénom, jours de présence à bord et présence du certificat médical.
  - Présenter :
    - *Pour chaque membre de l'équipage non reconnu par le système informatique*, la licence FFVoile valide portant le label « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
    - *Pour les membres d'équipages mineurs*, une autorisation parentale
    - *Pour les bateaux portant de la publicité*, l'autorisation de port de publicité,
    - *Pour les bateaux dont le certificat de jauge n'est pas reconnu par le système informatique*, le certificat jauge, contrat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Chaque membre étranger d'un équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de la « World Sailing »
  - un justificatif d'assurance (rédigé en français ou en anglais) valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

<b>Massilia Cup IRC Inshore Equipage</b>		<b>Massilia Cup Osiris Inshore Equipage</b>	
<b>Longueur</b>	<b>Classes IRC</b>	<b>Longueur</b>	<b>Classe OSIRIS</b>
Inferieur à 10m	250€	Inférieur à 8 m	180€
De 10 à 10,99m	280€	De 8 à 9,99m	210€
De 11 à 11,99m	310€	De 10 à 10,99m	240€
De 12 à 12,99m	350€	De 11 à 11,99m	270€
13m et plus	400€	De 12 à 12,99m	310€
		13m et plus	350€
<b>Massilia Cup Sport Boat</b>		<b>Massilia Cup Offshore Solo</b>	
OSIRIS et Grand Surprise	160€	200 €	
SB20 et J70	220€		

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation des inscriptions

<b>Groupes</b>	<b>Confirmation des inscriptions</b>
<b>IRC Inshore Equipage, Offshore Solo, Monotypes SB20 &amp; J70</b>	Jeudi 4 avril de 15h à 20h
<b>Osiris Inshore Equipage, Sport Boat OSIRIS et Grand Surprise</b>	Jeudi 4 et vendredi 5 avril de 15h à 20h

##### 5.2 Jauge et contrôles :

Des contrôles de jauge et des pesées d'équipage pourront être effectués, selon les règles de chaque classe, pendant toute la durée de la régates.

##### 5.3 Jours de course :

<b>Date</b>	<b>Briefing Skipper</b>	<b>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</b>	<b>Groupes</b>
5 avril 2018	09h30	11h00	<b>IRC Inshore Equipage</b>
5 avril 2018	10h30	13h30	<b>Offshore Solo</b>
5 avril 2018	11h30	14h00	<b>SB20 &amp; J70</b>
6 avril 2018	09h30	11h00	<b>Tous les groupes</b>
7 avril 2018	09h00	10h00	<b>Tous les groupes</b>

##### 5.5 L'heure du dernier signal d'avertissement du dernier jour de course, sera donnée par avenant, affiché le samedi 6 avril au plus tard à 20h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type tactiques et ou côtiers pour les groupes IRC Inshore Equipage, les parcours seront de type tactiques pour le groupe Sport Boat, les parcours seront de type côtier pour le groupe OSIRIS Inshore Equipage, les parcours seront de type côtier et/ou offshore (maximum 90MN) pour le groupe Solo.

7.2 Zone de course, pour tous les groupes « Rade de Marseille », sauf pour les Solo pour qui la zone de course est dans un rayon de 60MN avec comme centre le CNTL.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

#### 9. IDENTIFICATION [DP]

Les concurrents doivent être en conformité avec l'Annexe G1.3 (d) et G1.3(e) Identification sur les voiles.

#### 10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition sauf pour la **Massilia Cup Solo Offshore** où une seule course devra être validée pour valider l'épreuve.

10.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL s'appliquera pour le système OSIRIS. Dans le cas de monotype en nombre supérieur à 7 (sept), un classement en temps réel sera effectué.

- 10.3 **Massilia Cup IRC Inshore Équipage**  
- Si dans un groupe de classement le nombre de bateaux est inférieur à 7 (sept), ce groupe sera fusionné avec un autre groupe de classement afin de garantir la prise en compte des classements par la FFvoile.  
- Des classements par extraction avec recalcul des points pourront être effectués si au moins 5 bateaux du même type ou de la même classe IRC (Cf. règle 7.3 du règlement IRC Med Equipage 2019) sont présents dans un même groupe de classement.  
- Le classement IRC (groupe ou extraction d'un groupe) comptera pour le « Trophée Inshore » et le « Championnat IRC Equipage Méditerranée ».
- 10.4 **Massilia Cup OSIRIS Inshore Équipage**  
Un découpage en plusieurs classes pourra être effectué en fonction du nombre et type de bateaux inscrits.
- 10.5 **Massilia Cup Sport Boat OSIRIS**  
- Des classements par extraction avec recalcul des points pourront être effectués si au moins 7 (sept) bateaux du même type sont inscrits.
- 10.6 **Massilia Cup Offshore Solo**  
Un classement IRC, un classement Mini 6.50 seront effectués. Des regroupements pourront être réalisés.
- 10.7 Les différents classements de la Massilia Cup seront pris en compte pour le Championnat Méditerranéen de Voile Entreprise (CMVE).
11. **PLACE AU PORT ET GRUTAGE**  
- Renseignements sur l'emplacement au port et grutage ; prendre contact au 04 91 59 82 04 ou par e-mail [maitredeport@cntl-marseille.com](mailto:maitredeport@cntl-marseille.com)  
- Les bateaux sont accueillis gratuitement du 4 avril au 13 avril 2019 ; sous la seule responsabilité du propriétaire.  
- Les opérations de grutages se feront du 4 au 9 avril 2019, un rendez-vous est obligatoirement pris au secrétariat du CNTL 04 91 59 82 00 et sera validé dès réception des droits à payer.
12. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
13. **COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
14. **PRIX**  
Des prix seront distribués comme suit : aux trois premiers de chaque classe.
15. **DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
16. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



CNTL Marseille Vieux-Port  
[evenements@cntl-marseille.com](mailto:evenements@cntl-marseille.com)  
04 91 59 82 02  
06 67 09 67 74